



## INFO ACTUALITES SCPN du 31 juillet 2015

### PREVENTION DU TERRORISME, FILIERE PTS ET CYCLES DE TRAVAIL

Cher(e)s collègues,

En cette période estivale, nous vous proposons un focus sur trois sujets d'actualité, pour votre bonne information.

#### **\* Activités des services en charge de la prévention du terrorisme \***

**Le décret n° 2015-932 du 27 juillet 2015**, modifiant le décret n°2013-728 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, est paru au journal officiel le 29 juillet. **Il vient inscrire dans les missions du service central du renseignement territorial, la prévention du terrorisme**, afin notamment de traduire dans les textes la réalité de la montée en puissance du plan de charge incombant au RT en matière de prévention de la radicalisation, et de lui permettre le bénéfice de moyens juridiques et techniques ad-hoc.

Les discussions que nous avons engagées lors de la présentation de ce texte au Comité Technique de Réseau de la Direction Générale de la Police Nationale, comme au Comité Technique Ministériel, ont été l'occasion une nouvelle fois de s'inquiéter globalement de l'alourdissement considérable de la mission du SCRT liée aux phénomènes de radicalisation, au préjudice de la bonne réalisation des autres missions du service.

Cette situation est allée en s'accroissant, pour le RT comme pour l'ensemble des services concernés, avec la création d'un nouvel organe de coordination de la lutte anti terroriste dénommé "Etat Major Opérationnel de Prévention du Terrorisme", rattaché au cabinet du Ministre de l'Intérieur, après l'attentat de Saint Quentin Fallavier. Si l'ampleur de la menace nécessite bien évidemment la mobilisation de tous et rend indiscutable la recherche de la plus grande efficacité du suivi, le portage choisi n'en suscite pas moins de perplexité dans nos rangs. Nous n'avons pu qu'exprimer notre inquiétude, voire notre incompréhension, devant la multiplication d'organes de coordination trop souvent alimentés de moult tableaux excel sans aucune plus-value analytique. Prés d'un mois après sa mise en œuvre, nous n'ignorons rien du plan de charge supplémentaire qui s'est abattu sur l'ensemble des services concourant à la lutte contre le terrorisme ainsi qu'à la prévention et la détection de la radicalisation, et de sa difficile voire impossible adéquation avec l'ensemble des autres missions, parfois opérationnelles, demeurant toujours d'actualité. Nous nous sommes faits les porte paroles de ces difficultés auprès de l'ensemble des autorités concernées.

## **\* Point d'étape sur la réforme de la filière de Police Technique et Scientifique : abandon de l'intégration pour un nouveau projet de statut actif \***

Mercredi 29 juillet, Mme KIRRY, DRCPN, entourée de l'ensemble des chefs des bureaux de gestion, a réuni l'ensemble de la parité syndicale afin de nous tenir informés d'un nouveau processus de réforme de la filière de police technique et scientifique. Tirant notamment les leçons des conditions dans lesquelles avaient été menées les discussions pour le premier projet d'intégration au sein des corps actifs de police, Mme KIRRY a souhaité nous donner connaissance du nouveau projet retenu par le Ministre de l'Intérieur, portant création d'**un nouveau statut actif pour les personnels de police technique et scientifique**, aux côtés des corps actifs déjà existants, sous forme de "corps miroirs". Elle a ainsi pu confirmer les informations figurant dans les courriers adressés par le Ministre aux organisations syndicales des personnels de PTS. Vous trouverez en pièce jointe celui adressé au SNPPS, membre de l'UNSA FASMI, comme le SCPN.

La réunion portait donc à ce stade uniquement sur l'information de ce changement d'orientation ainsi que sur le calendrier prévisionnel (mise en œuvre à l'occasion du prochain triennal - 2018 à 2020 -, constitution de groupes de travail portant sur les conséquences statutaires et juridiques, le recrutement, la formation, les missions et la nomenclature des postes).

Aucun point de détail n'a été abordé, étant renvoyé à des négociations à venir. Elles seront pour nous l'occasion de continuer à développer l'argumentation technique dont nous avons fait état au printemps. Nous vous proposons de trouver ci-joint les éléments que nous avons développés, au delà des seuls tracts syndicaux.

## **\* Expérimentation portant sur de nouveaux cycles de travail \***

Courant 2014, la DRCPN, avec sa mission temps de travail, avait engagé une réflexion destinée à revoir les cycles de travail existants. Les élections professionnelles passées, ce sujet a été remis à l'ordre du jour des négociations. Abordés au cours de plusieurs Comités techniques de réseau de la DGPN, les différents cycles et sites proposés pour l'expérimentation ont été figés à l'issue d'un long et complexe travail de concertation avec les organisations syndicales du CEA. Nous avons pour notre part exprimé nos inquiétudes et regrets que la concertation n'ait pas donné lieu à une meilleure information des chefs de service, ne leur permettant pas de jouer pleinement leur rôle dans le pilotage d'une réforme aussi fondamentale. Vous trouverez ci-joint la liste finalisée des sites et cycles, pour votre parfaite information.

Demeurant à votre écoute et disposition pendant toute la période estivale, nous souhaitons à ceux d'entre vous qui trouveront le chemin du repos ce soir, de bonnes vacances, bien méritées.

Bien cordialement,

Céline,  
Jean-Luc,  
Richard.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le 8 juillet 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

La police technique et scientifique (PTS) est désormais au cœur de l'action policière. La preuve tirée de l'indice, renforcée par les progrès technologiques, s'est imposée jusqu'à devenir incontournable, tant pour incriminer que pour innocenter. Son développement a fait l'objet d'un effort constant du ministère de l'intérieur depuis 30 ans (loi du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale) qui a permis l'extension progressive de son champ d'intervention comme l'amélioration continue de la qualité de la chaîne criminalistique.

Pour accompagner cette mutation, le ministère de l'intérieur s'est engagé dans la voie de la spécialisation et de la professionnalisation des agents chargés des missions de police technique et scientifique. Avant 1992, les personnels d'identité judiciaire appartenaient exclusivement aux corps des policiers actifs polyvalents. Depuis lors, des personnels scientifiques, sous statut non actif, ont été recrutés pour exercer ces missions. Aujourd'hui, la filière des personnels de police technique et scientifique représente 2000 agents et ses effectifs ont doublé en 10 ans.

Le remarquable bilan de la filière scientifique est sans équivoque. Toutefois, les objectifs d'efficacité et d'efficience poursuivis pour la mission de PTS comme la situation des personnels de la filière appellent aujourd'hui à une indispensable réforme de leur statut qui atteint aujourd'hui trois types de limites objectives :

- la première limite tient à la capacité juridique restreinte des personnels scientifiques de l'identité judiciaire qui impose, sous peine de nullité de l'élément de preuve recueilli, le transport d'un officier de police judiciaire sur les lieux, ce qui constitue un frein puissant à la généralisation des constatations techniques sur l'ensemble des délits de voie publique ;
- la seconde limite concerne la sécurisation de l'intervention de l'agent de PTS : la capacité des agents à se protéger est en effet indispensable ;
- enfin, la disponibilité des personnels de PTS doit également être organisée par des dispositions statutaires adaptées aux exigences nouvelles de leurs missions.

.../...

*Monsieur Samuel REMY*  
*Secrétaire général du syndicat national*  
*des personnels de police scientifique*  
*52 rue Crozatier*  
*75012 PARIS*

Dans cette perspective, un travail approfondi avait conduit la DGPN à saisir la DGAFP, en août et novembre 2013, d'un projet de statut spécial, spécifique à la filière. Comme vous le savez, cette voie n'a pas prospéré.

Dans une deuxième approche, la réflexion a privilégié la formule de l'intégration des ingénieurs, techniciens et agents spécialisés de police technique et scientifique dans les corps actifs de commissaires, d'officiers et de gradés et gardiens de la police nationale, avec une gestion en « spécialité » de la filière au sein de ces corps. Mais le dialogue social conduit avec les syndicats représentatifs des corps d'accueil n'a pas permis d'aboutir, compte tenu de leur opposition.

Dès lors, il apparaît que la seule solution désormais envisageable consiste à créer une filière de police technique et scientifique active pour la police nationale.

En capitalisant les travaux menés au sein du ministère sur l'intégration des personnels scientifiques dans les corps actifs, il est possible de conduire cette réforme dans des délais raisonnables. Elle conduira à la création, à côté des corps d'actifs existants, de corps parallèles d'actifs techniques et scientifiques pour créer une filière à part entière.

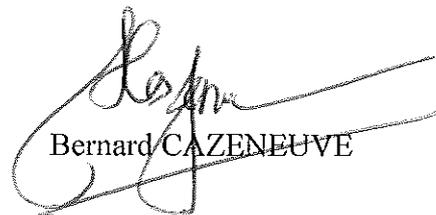
C'est la voie dans laquelle travaillent aujourd'hui, à ma demande, les services de la DRCPN. Néanmoins, compte tenu des positions antérieures de la DGAFP, il est nécessaire qu'un arbitrage de principe soit préalablement obtenu pour permettre, dans un second temps, l'organisation des discussions interministérielles qui devront concerner tous les aspects du projet (statutaires, budgétaires et techniques).

C'est le sens des démarches que j'ai entreprises afin de progresser dans les meilleurs délais possibles pour l'aboutissement de ce dossier. Si, comme je le souhaite, cet arbitrage favorable était rapidement obtenu, un calendrier permettant la publication des nouveaux textes statutaires avant la fin 2016 paraît pouvoir être envisagé. L'année 2017 serait alors réservée à l'exercice du droit d'option par les fonctionnaires concernés et à la mise en place de l'ensemble des éléments matériels nécessaires au changement de statut, en particulier l'adaptation de l'outil de formation. La réforme serait ainsi pleinement mise en œuvre en 2018.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des progrès de ce dossier auquel j'attache un intérêt tout particulier.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*a' vous*

  
Bernard CAZENEUVE



La Défense, le 31 mars 2015

**Nos réf :** 032 – 2015 D

**Objet :** Projet d'intégration des personnels scientifiques dans les corps actifs

Madame la Directrice,

Comme convenu lors de la réunion du 17 mars courant, lors de laquelle nous a été présenté un projet de réforme du statut des personnels de police technique et scientifique basé sur leur intégration dans les corps actifs de Police, nous vous communiquons ci-après la position du SCPN.

Nous mesurons la situation délicate de la majeure partie des personnels de la filière PTS, tant au regard des conditions d'exercice (matérielles et de sécurité, rythme d'engagement) que de la fragilité juridique de certaines interventions. Nous pouvons également entendre que l'administration soit dans son rôle lorsqu'elle explore des voies d'amélioration en termes de reconnaissance et de positionnement des personnels de PTS.

Pour autant, le projet envisagé apparaît difficilement acceptable en l'état, tant il conduit les corps actifs de policiers à servir de variable d'ajustement aux limites statutaires et opérationnelles des corps scientifiques.

Les principaux points devant être mis en exergue sont :

**- Assurer l'avenir d'une filière scientifique de qualité dans la PN.**

La constitution d'une filière de police technique et scientifique à statuts propres résulte d'un choix ancien et rationnel, dicté par le souci de garantir une professionnalisation accrue des personnels face à des besoins spécifiques en pleine expansion.

L'option envisagée aujourd'hui contribuerait à diluer ces "sachants" dans les corps généralistes de la police, ce qui aboutira inévitablement à les faire sortir de leur spécialité, notamment du fait de la possibilité de muter géographiquement sur un plus large choix de postes. La fongibilité qui se mettra en place serait alors à l'évidence asymétrique (notamment pour le CCD, combien de commissaires de police pourraient réellement devenir ingénieurs ?).

**- Des questionnements liés aux conditions de sélection et formation des personnels.**

Les actuels agents, notamment techniciens et ingénieurs, qui opteraient pour le statut d'actifs ne disposent pas nécessairement des aptitudes requises (conditions physiques, aptitude au port de l'arme, acquisition de la qualification OPJ, etc...). Il ne saurait être question de brader l'accès aux corps actifs par l'intégration peu regardante d'un trop grand nombre de personnels aux profils pas toujours adaptés. Les compétences à acquérir posent par ailleurs, au regard du nombre des personnels potentiellement concernés, la question de la capacité des structures de formation. Pour connaître le plan de charge considérable en formation initiale comme continue de l'ENSP, nous redoutons le choix de la facilité que constituerait une formation la plus courte possible. Cette formation trop raccourcie constituerait également un message difficilement acceptable par tous les lauréats se soumettant aux exigences du recrutement traditionnel par les voies dites internes (concours et VAP).

**- Des conséquences importantes sur les corps d'accueil.**

Ce projet, conduit jusqu'à présent à marche forcée et sans transparence, mérite une véritable concertation nonobstant le souhait, inhabituel de la part d'une administration qui sait prendre le temps, de le voir aboutir rapidement. Personne ne doit ignorer les légitimes interrogations et objections des organisations représentatives des personnels actifs, ce projet de réforme portant en lui de nombreux dangers vu l'état de surchauffe de notre institution.

Le sentiment actuel d'asphyxie des corps d'accueil, notamment, confrontés qu'ils sont à des problématiques lourdes de mutation et d'avancement, doit être mesuré avec gravité.

L'intégration de nouveaux personnels actifs dans des chaînes hiérarchiques déjà constituées serait, enfin, de nature à provoquer de nombreuses difficultés de management, à tous les niveaux.

Pour l'ensemble de ces raisons, ce projet de réforme constitue en l'état une fausse bonne idée, créant davantage de problèmes qu'il n'en résout. L'autorité politique doit pouvoir l'entendre dès aujourd'hui, et travailler efficacement à des solutions alternatives de nature à satisfaire les attentes légitimes de l'ensemble des personnels concernés.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,  
Céline BERTHON.



Madame Michèle KIRRY  
Directrice des Ressources et des Compétences  
de la Police Nationale  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS



**Sites pilotes retenus pour l'expérimentation menée dans le cadre de la rénovation des cycles horaires prévus par l'instruction générale d'organisation du travail**

### **Horaires variables :**

- Services de soutien :
  - DCPJ/sous-direction des ressources, de l'évaluation et de la stratégie (SDRES),
  - SDLP/garage de PANTIN,
  - DCSP/CSP PALAISEAU.
- Service de traitement du petit judiciaire :
  - PP/DSPAP/Service d'Accueil et d'Investigation de Proximité (SAIP) du 17ème arrondissement,

### **Cycles binaires à vacances de 12H08 :**

- 2/2 : SDLP/sous-direction de la sûreté/site de BEAUVAU
- 2/2/3 : DCSP/DDSP CHER/centre d'information et de commandement

### **Cycle «14 jours- vendredi fort » en vacances de 9H31 :**

- DCCRS/DZ SUD-OUEST/Compagnie autoroutière Aquitaine
- DCSP/CSP SAINT-NAZAIRE/USP/Service général
- DCSP/CSP CHERBOURG/USP/Service général
- DCSP/CSP DIJON/USP/Service général
- DCSP/CSP NIMES/USP/Service général
- DCSP/CSP GRENOBLE/USP/Service général
- DCSP/CSP AMIENS/USP/Service général
- PP/DSPAP/DTSP94/CSP BOISSY-SAINT-LEGER/USP/Service général

### **Cycle « 4/2 compressé » en vacances de 8H21 :**

- DCSP/CSP SAINT-MALO/USP/Service général
- DCSP/CSP NOISIEL/USP/Service général